



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
COMMUNE DE
BAERENTHAL
DÉPARTEMENT
DE LA MOSELLE

Arrêté N° 4/2023 portant réglementation de la circulation sur le Chemin rural se situant dans le prolongement de l'impasse de la Forêt

Le Maire de la Commune de BAERENTHAL,

Vu le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R411-5, R411-8, R411-18 et R411-25 à R411-28,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2213-1 à L2213-6,

Vu la demande formulée par la Société A.DEUTSCH 93, rue de Mouterhouse 57230 EGUELSHARDT,

Considérant qu'en raison de travaux d'abattage d'arbres sur une parcelle privée se situant au nord du Chemin rural prolongeant l'impasse de la Forêt, il y a lieu de restreindre la circulation des véhicules pour permettre le déroulement du chantier et la garantir la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} – A compter du 11 avril 2023 et jusqu'à la fin du chantier (environ 10 jours), toute circulation sur le chemin rural prolongeant l'impasse de la Forêt, sera interdite pour permettre le déroulement des travaux d'abattage d'arbres.

ARTICLE 2 – Pendant la durée des travaux, aucun stationnement ne sera autorisé sur l'emprise de la zone de travaux et de part et d'autre sur une longueur de 100 mètres, excepté pour les véhicules affectés au chantier.

ARTICLE 4 – La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté-interministériel du 6 novembre 1992. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise A.DEUTSCH de EGUELSHARDT.

ARTICLE 5 – Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 – Monsieur le Maire de la Commune de BAERENTHAL et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BITCHE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera publiée et adressée à l'entreprise A.DEUTSCH 93 rue de Mouterhouse 57230 EGUELSHARDT.

Fait à BAERENTHAL, le 4 avril 2023.

